



Le nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le premier février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué le vingt-six janvier, s'est rassemblé en séance ordinaire sous la présidence de Stéphane DE PAOLI.

Présents : Stéphane DE PAOLI – Christian BARTHOLMÉ – Kahina AIROUCHE – Youssef ZAOUI (sortie au mémoire n° 3 et retour au mémoire n°10) – Faysa BOUTERFASS – Magalie LE FRANC – Selimane ABDERRAHMANE (sortie mémoire n° 3 et retour mémoire n°10) – Simbara CAMARA – Fatima MARIE-SAINTE – Gérard Aoustin – Isabelle LÉVÊQUE – Mahamadou N'DIAYE – Ouassila KOUAICHI – Marc DRANÉ – Christine GABEREL – Danielle LASSERRE – Pierre MONTELLA – Fatou FAYE – Hervé LEUCI – Jonathan BERREBI – Salomon ILLOUZ - Bernard GRINFELD (départ au mémoire n°1 en donnant mandat à Salomon ILLOUZ) – Waly YATERA (départ au mémoire n°7 en donnant mandat à Anne JONQUET) – Abdel SADI – Anne JONQUET – José MOURY – Monique SAMSON – Benjamin DUMAS – Nathalie FIORE.

Représentés: Sarah SBIA par Christian BARTHOLMÉ – Patrice TRULLI par Stéphane DE PAOLI – Muriel CABILLAUX par Ouassita KOUAICHI – Sabrina DEHOUM par Selimane ABDERRAHMANE – Koumba KONATE par Fatima MARIE-SAINTE – Riyad BELALA par Jonathan BERREBI – Tuong Lan HOANG par Simbara CAMARA — Aline CHARRON par Benjamin DUMAS – Darko DJORDJEVIC par Gérard Aoustin – Mariam SAKHO par Isabelle LÉVÊQUE.

Absents: Djafar HAMOUM – Sylvain LEGER – Sabrina SAIDI – Myriam BENOUDIBA.

Secrétariat : Hervé LEUCI.

1. Rapport d'orientation budgétaire Budget Primitif 2017 – budget principal de la Ville

Prend acte

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2017 du Budget principal de la Ville et du Rapport d'Orientation Budgétaire préalable au vote du Budget Primitif 2017, s'agissant du Budget principal de la Ville.

2. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) Est Ensemble

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté le 7 décembre 2016 relatif à l'évaluation des charges, pour les exercices 2016 et 2017, liées au transfert des plans locaux d'urbanisme à Est Ensemble.

Sortie de Selimane ABDERRAHMANE et Youssef ZAOUI.

3. Acquisition d'un groupe scolaire en vente (VEFA) rue de Paris situé dans la Zone d'Aménagement Concerté Ecocité – Canal de l'Ourcq

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition en l'état futur d'achèvement par la Commune au profit de la SCCV BOBIGNY PARIS (Demathieu Bard Immobilier – Cogedim Résidences) d'un groupe scolaire d'une surface d'environ 3 946 m² de surface de plancher pour recevoir 14 classes réparties entre une école maternelle et une école élémentaire, un centre de loisirs, une restauration commune, une salle polyvalente et dix-huit places de stationnement en sous-sol au sein de l'îlot J1 de la Zone d'Aménagement Concerté Ecocité, et le logement de fonction situé au 1^{er} étage de l'immeuble – Hall Thetys – d'une surface d'environ 65,50 m².

L'acquisition interviendra au prix de 9 500 000 euros hors taxe ventilé de la manière suivante :

- 9 303 132 euros correspondant au prix du groupe scolaire et des places de stationnement,
- 196 868 euros correspondant au logement de fonction.

4. Cession de l'emprise foncière dénommée îlot F3 du quartier Karl Marx à la société LOGIREP et convention de participation à la Zone d'Aménagement Concerté de l'Hôtel de Ville avec Logirep et Sequano Aménagement

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide la vente au profit de la société LOGIREP de l'emprise foncière référencée îlot F3, d'une superficie d'environ 1 188 m² prise, moyennant un prix hors taxe de 1 222 550 euros qui sera majorée du montant de la Taxe sur la Valeur Ajoutée selon le taux applicable au jour du paiement du prix, payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente. Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de participation entre la Ville de Bobigny, SEQUANO Aménagement et LOGIREP fixant le montant de participation aux équipements publics à 141 401 euros.

5. Calendrier provisoire des travaux du Projet de Renouveau Urbain Karl Marx

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve le calendrier en date du 17 décembre 2016 établi hors aléas de chantier de réalisation des travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) concomitamment aux constructions des sept lots à bâtir selon des échéances fournies par les porteurs de projet.

6. Désignation des représentants de la ville aux jurys en charge de désigner les groupements et projet architectural lauréat pour le projet d'Amallia sur le lot F2, dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain de Karl Marx

Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 6

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants comme représentants de la Ville au sein des jurys Amallia-Logidev donnant leur avis quant aux groupements architectes/constructeurs puis sur le choix du projet immobilier lauréat :

Membres titulaires

Monsieur Stéphane De Paoli- Maire de Bobigny

Madame Magalie LE FRANC - Adjointe à l'Urbanisme et à l'Habitat

Monsieur Kianoush MOGHADAM Directeur Général Adjoint à la prospective urbaine et à l'action territoriale

Membres suppléants

Monsieur Christian BARTHOLME, 1^{ER} adjoint au Maire

Monsieur Nityananda DORESSAMY, Directeur Général des Services

Monsieur Olivier BLANCHARD, Directeur Général des Services Techniques

Départ de Wally YATERA qui donne mandat à Anne JONQUET.

7. Conventions d'objectifs et de financement « Publics et Territoires » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis pour les projets 2016 -2017

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis pour les projets suivants :

- projet Chantiers éducatifs : attribution d'une subvention d'un montant prévisionnel de 14 478 euros au titre de l'année 2016 et de 30 934 euros au titre de l'année 2017,*
- projet d'ateliers artistiques : attribution d'une subvention d'un montant prévisionnel de 18 841 euros au titre de l'année 2016 et 26 268 euros au titre de l'année 2017,*
- projet de formation des animateurs : attribution d'une subvention d'un montant prévisionnel de 15 291 euros au titre de l'année 2016 et de 15 506 euros au titre de l'année 2017.*

8. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis pour le Relais Assistantes Maternelles

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participent pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour le Relais Assistantes Maternelles de Bobigny, pour une durée de 4 ans, prenant effet du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019.

9. Rémunération du travail des personnels pour l'ensemble des scrutins – Année 2017

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le conseil Municipal décide de fixer par scrutin, pour l'ensemble des opérations électorales de l'année, à 308,89 euros bruts l'indemnité des agents en charge de responsabilités administratives des bureaux de votes et à 219,03 euros bruts l'indemnité des autres agents affectés à ces bureaux.

Retour de Selimane ABDERRAHMANE et Youssef ZAOUJ

10. Adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'adhésion de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île de France (SIGEIF), pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

11. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre démolition dans le cadre du projet de rénovation urbaine du centre ville

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société FCID pour les travaux de démolition de la rénovation urbaine du centre ville, pour un montant en plus value de 39 712 euros hors taxes, portant le montant du marché de 228 800 euros hors taxes à 268 512 euros hors taxes.

12. Avenants n°2 aux contrats d'assurance « Flotte automobile » et « Dommage aux biens »

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 au contrat d'assurance « Flotte automobile » d'un solde débiteur de 2 838,26 euros et l'avenant n°2 au contrat d'assurance « Dommages aux biens ».

Le Maire,

Stéphane DE PAOLI.



The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps the official seal of the Municipality of Boriac. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE BORIAC' at the top, '1870' in the center, and '83000' at the bottom. The signature is a cursive script that starts with a large 'S' and ends with a flourish.